



ASSOCIATION CANADIENNE DE
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE | CHEMISTRY INDUSTRY
ASSOCIATION OF CANADA

Livre vert
« Orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale »

Mémoire présenté
par
L'Association canadienne de l'industrie de la chimie

21 mars 2016

Responsible Care®
Our commitment to sustainability.



Gestion responsable™
Notre engagement envers le développement durable.

MISE EN CONTEXTE

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie représente une quinzaine des plus importantes compagnies de l'industrie de la chimie du Québec. Celles-ci se sont engagées envers la Gestion responsable^{MD}, une initiative de développement durable lancée en 1985 par l'ACIC et reconnue par l'ONU. Aujourd'hui, la Gestion responsable est une initiative internationale adoptée par 60 pays. Au titre de la Gestion responsable, les compagnies membres doivent agir de façon à améliorer la durabilité de leurs opérations, à réduire les dommages pendant tout le cycle de vie de leurs produits et à favoriser une intégration harmonieuse dans leur communauté. Le volet acceptabilité sociale se veut une dimension incontournable de notre programme de Gestion responsable par la mise sur pied d'un Comité de citoyens représentatif du milieu où opèrent nos usines.

Le renouvellement de notre initiative de Gestion responsable en 2012 visait précisément à établir un juste équilibre entre l'environnement, l'acceptabilité sociale et l'économie. Nous sommes plus que jamais convaincus que ce juste équilibre permettra au Québec d'atteindre ses objectifs en matière d'acceptabilité sociale tout en respectant les citoyens et en favorisant le développement économique générateur de richesse pour la population québécoise.

GÉNÉRALITÉS

L'ACIC salue l'initiative du MERN en matière d'acceptabilité sociale. D'entrée de jeu, nous applaudissons l'initiative du ministre dans sa volonté de moderniser les outils et les pratiques de son ministère. De plus, pour bâtir un Québec prospère, le dialogue entre les parties prenantes se veut une approche visant à trouver le juste équilibre entre le développement économique et la protection du territoire.

La mise en contexte de ce Livre vert s'avère intéressante car elle reconnaît le rôle de leader du gouvernement à qui il appartient en fin de parcours de décider des conditions d'autorisation des projets. Lui seul, dans le cadre d'une approche systémique permettant d'inventorier l'ensemble des éléments d'un dossier, est en mesure de prendre la meilleure décision pour défendre les intérêts du Québec.

La démarche de consultation préalable à la préparation de ce Livre vert souligne les constats sur lesquels nous sommes en accord :

- Il est primordial de clarifier les rôles de chacun et du MERN pour rétablir la confiance des promoteurs ;
- La mise en place de mécanismes de coordination interministériels est également essentielle pour remettre à l'ordre du jour la cohérence du processus décisionnel ;
- L'information aux communautés et un meilleur accompagnement des promoteurs ne peuvent que faciliter la démarche d'acceptabilité sociale ;
- L'analyse des retombées économiques, en amont et en aval, est une dimension trop fréquemment négligée ces dernières années. Le volet économique doit retrouver ses lettres de noblesses dans le cadre de ce Livre vert, pas uniquement auprès des communautés locales, mais sur tout le territoire québécois.

Les orientations du ministère en matière d'acceptabilité sociale confirment son souci de posséder les bons outils d'intervention mais lui permettre également d'assumer pleinement les responsabilités qui lui sont dévolues en matière d'information et de consultation. À cet effet, le ministère propose cinq (5) orientations pour ce Livre vert.

Notre mémoire va s'attarder sur ces cinq (5) orientations. Nous souscrivons particulièrement au fait que l'acceptabilité sociale ne signifie pas l'unanimité des parties prenantes ; particulièrement dans le contexte actuel d'acceptabilité sociale où les projets représentant un risque, même minime, sont rejetés pour des raisons plus émotives que rationnelles.

Orientation 1 : Mieux faire connaître les rôles et responsabilités du MERN en matière de planification et de gestion du territoire

D'entrée de jeu, le MERN propose de bien définir les rôles et responsabilités de son ministère. Évidemment, considérant la portée potentielle des projets futurs, cela présuppose la mise en place de mécanismes de coordination avec les différents ministères associés au projet. Si en principe cette coordination s'avère nécessaire, elle représente tout un défi dans la culture gouvernementale actuelle. Donc, nous souscrivons à l'intention mais la mise en place soulève certaines interrogations. Il existe un risque que cette coordination vienne ralentir le processus.

Dans le cadre de la mise en place de cette orientation, nous saluons la volonté du MERN de mieux accompagner les promoteurs tout au long du processus. Malgré les bonnes intentions des promoteurs, très souvent étrangers, une meilleure connaissance de la culture québécoise et de la perception de la notion d'acceptabilité sociale au Québec permettrait de mieux supporter leurs initiatives de consultation. Considérant que la nature des projets peut être très variable (ampleur, durée, territoire, portée, mixité des parties prenantes), il serait approprié de définir des catégories de projets. Est-ce que tous les projets, selon leur nature, doivent nécessairement être assujettis au même processus ?

Orientation 2 : Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public (PATB) et les actualiser

Depuis toujours, par les conditions inhérentes d'adhésion aux principes de la Gestion responsable, l'ACIC comprend l'importance d'un comité de citoyens pour représenter la communauté environnante. Donc, nous encourageons la volonté de transparence et de participation que votre ministère veut donner aux plans d'affectation du territoire public (PATP).

Cependant, comme certains plans d'affectation ont une portée qui va au-delà du territoire de la communauté locale, nous suggérons au MERN d'élargir la notion de parties prenantes afin de tenir compte des autres types d'intérêts. Pourrait-on envisager la mise sur pied d'un comité de liaison permanent au palier provincial pour soutenir les comités de liaison locaux ?

Orientation 3 : Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes du projet

Dans le cadre de cette orientation, le MERN précise son processus d'information et de consultation. Nous sommes en parfait accord avec le processus proposé : un processus enclenché plus rapidement, une information plus accessible et vulgarisée, la tenue de séance publique et l'importance d'un comité de suivi. Dans le but d'assurer l'efficacité du processus, nous recommandons au MERN de bien encadrer chacune des étapes afin de fournir un cadre de référence permettant d'atteindre les objectifs de transparence de la communication.

Nous sommes heureux de constater qu'à l'étape du suivi, le MERN encourage la mise sur pied d'un comité de liaison. Grâce à notre expérience avec les comités de citoyens, nous savons que ceux-ci jouent un rôle très représentatif des intérêts locaux.

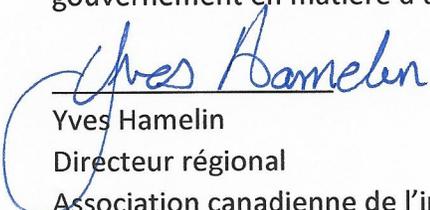
Orientation 4 : Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil

Depuis toujours l'ACIC recommande à ses membres de contribuer au développement économique, social et communautaire de leur localité. Cette contribution peut se traduire par des gestes concrets en matière d'embauche locale, de priorités de contrats de service locaux compétitifs, de dons locaux, etc. Nous saluons cette volonté du MERN de recommander aux promoteurs de s'imprégner de la réalité locale du lieu d'accueil. Comme l'acceptabilité sociale est parfois une notion de perception, un promoteur a tout intérêt à faire connaître son engagement concret et les mesures qu'il prendra dans la communauté d'accueil afin de traduire son réel engagement sociocommunautaire.

Orientation 5 : Renforcer la capacité d'analyse du MERN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale

Dans le cadre de ce Livre vert, nous pensons que cette orientation est majeure. Il est primordial que les retombées économiques soient au rendez-vous dans l'équation d'acceptabilité sociale. Selon nous, les derniers projets analysés ont souffert de la prise en compte des retombées économiques. Afin de bien intégrer cette analyse économique, la mise sur pied d'un bureau indépendant semble intéressante pour donner de la crédibilité à l'analyse des retombées économiques ; d'autant plus que ces retombées peuvent dépasser les impacts de la communauté locale et rejaillir sur l'ensemble de la population québécoise.

Encore une fois, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie salue l'initiative du gouvernement en matière d'acceptabilité sociale.


Yves Hamelin

Directeur régional

Association canadienne de l'industrie de la chimie